

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 13 avril 2022,

**LA FEDERATION FRANCAISE DE GOLF
CONCLUT UN PARTENARIAT AVEC
L'AGENCE DE L'EAU SEINE-
NORMANDIE : 3 ANS POUR
POURSUIVRE LA REDUCTION DE
L'IMPACT DES ACTIVITES DE 163
GOLFS SUR LA RESSOURCE EN EAU**

#GESTIONDELEAU #BIODIVERSITE #CLIMAT
#LESINFEAU



Crédits photo : NH/AESN

[Vidéo de l'événement](#)

Hier, Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie et Pascal GRIZOT, président de la Fédération française de golf ont conclu un partenariat « eau & climat » pour une durée de 3 ans. Les deux entités s'engagent à renforcer leur collaboration pour apporter des solutions concrètes et répondre aux enjeux de gestion de l'eau, d'adaptation au changement climatique et de biodiversité en lien avec les activités des 163 golfs situés dans le bassin Seine-Normandie. Les partenaires se sont félicités de cette alliance à l'occasion d'une signature organisée au Golf National avec visite des installations pour une gestion de l'eau et un entretien durable du parcours.

La ffgolf s'engage à adhérer à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie et à prendre une part active dans les actions mentionnées au contrat. Les ambitions et indicateurs environnementaux liés à la convergence de travaux ont d'ores et déjà été retenus. Concrètement, en plus de mobiliser les 163 golfs et sensibiliser les 300 collaborateurs répartis à l'échelle du bassin Seine-Normandie, l'accord de partenariat vise la mise en place de nouvelles actions vertueuses. En découlerait une économie d'eau non prélevée dans le milieu naturel estimée à 250 000 m³ en 3 ans, la réduction de 30% de la quantité de produits phytosanitaires utilisés soit une réduction de 2,4 tonnes. Les parkings des sites présentent un potentiel de 5000 m² de surface à désimpermeabiliser. Enfin, le contrat encourage la réutilisation des eaux usées traitées (Reuse) quand c'est techniquement possible.

« La transition écologique est l'un des trois piliers prioritaires de notre fédération. La place de l'eau est centrale et vitale pour la pratique du jeu de golf. Pour être à la hauteur des enjeux, nous veillons à repenser son usage et en faire une alliée. Nous prenons aujourd'hui l'engagement d'accélérer les actions engagées en synergie avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, et de les faire rayonner sur l'ensemble du territoire français » déclare Pascal Grizot.

« Nous avons 3 ans pour accélérer les efforts déjà initiés par les golfs dans un contexte d'extension de la loi LABBE aux acteurs économiques en 2025 et qui prévoit l'interdiction des produits phytosanitaires » précise Sandrine ROCARD. *« L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage financièrement à vos côtés pour relever ce défi. »* confirme-t-elle.

Les diagnostics initiaux et les études préalables peuvent être subventionnés à hauteur de 50 à 70 % selon la taille des entreprises.

Le matériel supplémentaire d'entretien préventif des parcours (matériel de défeutrage, d'aération, de sablage, de peignage, de regarnissage) permettant d'éviter le développement de maladies et d'avoir une prédominance de graminées résistantes et de se dispenser d'usage de produits phytosanitaires peut être subventionné à hauteur de 40 à 60 % selon la taille des entreprises, tout comme le surinvestissement en matériel d'arrosage performant, à pilotage fin et économe en eau (asperseurs demi-cercle, à fonctionnement indépendant et programmable).

Sans oublier la mise en conformité de l'assainissement des rejets domestiques, la gestion à la parcelle des eaux de pluie, la préservation des zones humides.

EN CHIFFRES...



CONTRAT DE PARTENARIAT "EAU & CLIMAT" 2022-2024

*Préserver les ressources en eau et la biodiversité,
s'adapter au changement climatique.*

163 GOLFS ET 300 COLLABORATEURS MOBILISÉS

**Un potentiel de
250 000 m³**

D'EAUX ECONOMISÉES
EN 3 ANS, NON
PRÉLÉVÉES DANS LE
MILIEU NATUREL.

& 2,4 tonnes,

SOIT UNE RÉDUCTION DE 30% DE
PRODUITS PHYTOSANITAIRES UTILISÉS.

5 000 m³

DE SURFACES
DÉSIMPÉRMÉABILISÉES,
POUR INFILTRER LES
EAUX PLUVIALES.

Réutilisation

DES EAUX USÉES TRAITÉES
OU DES EAUX PLUVIALES
LORSQUE C'EST POSSIBLE.

A PROPOS DE...

La FFGOLF compte 740 structures golphiennes affiliées au niveau national.

163 structures golphiennes affiliées sont situées dans le bassin Seine-Normandie, dont 147 comptent 9 trous ou plus. Ainsi, près de 22% des structures golphiennes françaises affiliées à la FFGOLF sont situées sur le bassin Seine-Normandie.

Dès 2006 la FFGOLF et la filière golf, ont signé avec les ministères de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et le ministère de la santé et des sports, une Charte nationale « Golf et environnement » traitant principalement de la gestion quantitative de l'eau par les golfs. Ce travail institutionnel a été reconduit en 2010 avec l'association du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Depuis le 5 décembre 2020 et l'élection de Pascal Grizot à la Présidence de la Fédération française de golf, l'ambition est d'accélérer la transition écologique du golf. En effet, trois piliers prioritaires ont été définis par la nouvelle équipe en mandat jusqu'en 2024, la transition écologique est l'un d'entre eux.

La FFGOLF se prépare désormais à une évolution de la réglementation sur l'usage des produits phytosanitaires (extension de la loi LABBE aux acteurs économiques prévue en 2025).

210 M€

C'est le montant d'aide réservé
aux activités économiques sur
6 ans pour relever les défis du
programme « Eau & climat »
2019-2024.

En savoir plus :

http://www.eau-seine-normandie.fr/aides_entreprises

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux : collectivités locales, industriels, artisans agriculteurs ou associations, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'adaptation au changement climatique est le fil conducteur du programme « Eau & climat » 2019-2024, doté de 3,84 milliards sur 6 ans, élaboré et adopté par le comité de bassin. Ce programme vise à donner aux territoires et aux acteurs de l'eau, la capacité de s'organiser et les moyens de faire face aux évolutions climatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. Son territoire de compétences est le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

www.eau-seine-normandie.fr

Contacts presse

Agence de l'eau Seine-Normandie
petit.marie-anne@aesn.fr
Tél : 06 61 58 91 74

Fédération française de Golf
michael.akrich@ffgolf.org
06 45 45 56 70